

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **12 février 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
Nombre de pouvoirs : **4**

Le dix-neuf février deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Était absent 1 membre du Conseil Municipal :

Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI.

Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :

Mme Marilou PADILLA-RATELADE à Mme Nicole BERTHON ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Sophie RIBEIRO à M. Adrien SEIXAS ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20250219-005

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demandes de subventions de la collectivité

Objet : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) « 2025 » – AMENAGEMENT DE PLACES ET ESPACES PUBLICS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT DE LA PLACE TREICH LAPLENE

Considérant que dans le cadre de sa politique d'entretien et de rénovation de l'ensemble de son patrimoine, la Commune a choisi d'engager en 2025, des travaux d'aménagement de la place Treich Laplène, et ce, dans la continuité des travaux de réhabilitation du marché couvert.

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) « 2025 », selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux	Montant en € H.T.
Aménagement de la place Treich Laplène	100 800,00 €	120 960,00 €	Etat - D.E.T.R.	40 %	40 320,00 €
			Conseil Départemental de la Corrèze	40 %	40 320,00 €
			Sous-Total des Aides Publiques	80 %	80 640,00 €
			Autofinancement	20 %	20 160,00 €
TOTAL	100 800,00 €	120 960,00 €	TOTAL	100 %	100 800,00 €

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 19 février 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA